

FICHE MISSION

REFERENT.E TERRITORIAL VOILE HANDIVALIDE

Version au 19 avril 2023

Cette fiche est un cadre de travail. Elle recense les actions souhaitées d'un.e référent.e régional.e dans le cadre de sa mission.

Le ou la référent.e est désigné.e par son ou sa Président.e de Ligue.

Suivant l'organisation de chaque Ligue, il peut y avoir un référent technicien, un référent élu, ou bien les deux. Dans ce dernier cas, il s'agira d'un travail en binôme.

Fonctionnement avec les structures (clubs, établissements...)

Le ou la référent.e est une personne ressource pour les structures de voile de sa Ligue. Il ou elle accompagne sur le terrain des projets de développement mis en place par les clubs. Le ou la référent.e se fait le relais des bonnes pratiques observées dans les structures.

Il est également le relai entre les structures de voile et les organismes d'accueil ou d'accompagnement de personnes en situation de handicap (ESMS, associations, institutions).

Fonctionnement avec la Ligue,

Le ou la référent.e en accord avec le président de la Ligue :

- assure les relations institutionnelles locales (Région, Département, Intercommunalité, ...),
- participe à la recherche de subventions et à la réponse à des appels à projets
- assure le lien politique avec les élus de la Ligue
- accompagne et assure le suivi des projets PSF handivoile de la Ligue et accompagne les structures notamment sur l'inscription au handiguide des sports.
- organise les échanges entre la Ligue et les structures locales avec une mise en réseau des référents dans les clubs et les CDV et programme a minima une réunion annuelle à laquelle tous les clubs de la Ligue sont invités
- assure le lien sur la formation et met en place les formations accompagnateurs
- contribue à la mise en œuvre des actions nationales et du plan d'action fédéral, dont la Semaine nationale Handivoile et Handivalide
- est en lien avec les référents régionaux du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)
- assure ou participe à la promotion et à la communication des actions dans la mesure du possible
- participe à la détection des jeunes à « potentiel » et les incite à s'entraîner et régater
- participe à l'organisation sportive handivalide de la Ligue (stage, calendrier de régates, ...)

Fonctionnement au plan national

Le ou la référent.e :

- assure le lien et les échanges avec le groupe national et ses groupes de travail
- est force de proposition d'actions à la FFVoile en lien avec les actions locales développées
- assure un relais avec l'Unadev et avec les structures qui conventionnent avec la FFVoile
- participe aux réunions organisées par la FFVoile et répond aux diverses sollicitations
- participe à l'organisation et à la mise en œuvre des actions de terrain mises en place par le groupe national.